



Après arrêt maladie, reprise de travail...mes droits...??

Par Asserment

Bonjour, j'ai été en arrêt maladie (burn-out) du 30 Octobre 2025 au 31 janvier 2026....

Durant ces trois mois d'arrêt j'ai perçu 90% de mon salaire par mon employeur.

Je me suis mis à "disposition" du 1er février 2026 au 16 Février 2026, on m'as obligé à prendre les jours de congés de 2025 qui me restaient, j'ai don posé mes congés annuels du 16 février 2026 au 9 Mars 2026.

J'ai eu la visite de reprise par le MDT le 9 Mars ,qui n'as pas souhaité que je reprenne mon travail et m'as demandé d'aller chez mon médecin traitant pour un nouvel arrêt de travail.

Mon médecin traitant m'as réalisé un nouvel arrêt de travail "initial" du 9 Mars 2026 jusqu'àu 30 Mars 2026,

Et une prolongation jusqu'au 30 Avril prochain.

Ma question est la suivante :

Après un premier arrêt de travail, suivie d'une mise à disposition à mon employeur et une prise de congés annuels, lorsqu'on renouvelle un arrêt initial après des congés ai-je à nouveau droit à bénéficier de 90% de mon salaire ou pas.

Je vous demande cela car ce mois ci je n'ai reçu que 4,35? de salaire de la part de mon employeur et je suis très embêté.

Je vous remercie infiniment

Antoine.

Par janus2

Bonjour,

Quelle est votre convention collective ?